# SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

# **SOMMAIRE**

Dunk & Associés continue de surveiller les modifications législatives et de mettre à jour le contenu du programme et des modules de formation afin d'assurer la conformité. Pour consulter le sommaire des récentes mises à jour législatives, **cliquez ici**.



## **SOMMAIRE DES MODIFICATIONS**

## CE QUE CA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

# COLOMBIE-BRITANNIQUE

#### Mises à jour des limites d'exposition en Colombie-Britannique pour certaines substances chimiques

Le conseil d'administration de WorkSafeBC a approuvé l'adoption des valeurs limites d'exposition (TLV) proposées par l'ACGIH (American Conference of Governmental Industrial Hygienists) pour les années 2021 à 2024, incluant les nouvelles valeurs ainsi que celles révisées pour différentes substances chimiques.

À partir du 20 juin 2025, plusieurs modifications seront apportées à la Table des limites d'exposition pour les substances exclues, prévue dans la politique R5.48-1 du Manuel de prévention, pour tenir compte de ces substances ciblées.

# Consultez la liste complète des substances chimiques

Consultez la liste complète des substances chimiques concernées par cette décision <u>ici</u>.

Assurez-vous de passer en revue votre inventaire de substances chimiques ainsi que votre évaluation des dangers, et apportez les ajustements nécessaires pour être conforme aux nouvelles limites d'exposition.

Remplacez les fiches de données de sécurité (FDS) au besoin et mettez à jour les procédures opérationnelles sécuritaires (POS) applicables. N'oubliez pas d'informer les travailleurs concernés ainsi que le comité ou le délégué en santé et sécurité de tout changement apporté.

Pour obtenir de l'aide concernant l'application d'une limite d'exposition, consultez un professionnel qualifié ou communiquez avec le service d'information en prévention de WorkSafeBC au 1-888-621-7233.

#### **SOMMAIRE DES MODIFICATIONS**

## CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

#### **MANITOBA**

# Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025

Le salaire minimum général sera augmenté de 15.80 \$ à 16.00 \$ l'heure.

Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.

Août 2025 | Issue 131 🕏

# SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

#### **SOMMAIRE DES MODIFICATIONS**

## CE QUE CA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

#### **NOUVEAU-BRUNSWICK**

#### **Amélioration des prestations**

Les améliorations aux prestations prévues dans la Loi sur les accidents du travail, sont maintenant en vigueur:

- Les nouveaux conjoints survivants recevront 90 % des gains nets du travailleur décédé sans égard au revenu familial pour assurer un soutien financier plus clair et plus stable
- Meilleure protection offerte aux jeunes travailleurs. Une limite d'âge désuète pour estimer les gains futurs des jeunes travailleurs sera modifiée ou éliminée afin d'assurer une indemnisation juste pour ceux qui poursuivent leurs études ou reçoivent une formation.
- Augmentation des rentes versées en une somme globale.
   Les travailleurs qui ne peuvent pas acheter de rente en raison d'un montant peu élevé recevront désormais une somme globale.
- Adoption des AMA Guides to the Evaluation of Permanent Impairment pour être conforme aux normes médicales internationales reconnues, et pour assurer une meilleure exactitude et équité.
- La Loi sur les accidents du travail sera mise à jour pour inclure un langage plus simple, supprimer la terminologie juridique désuète et utiliser un langage inclusif.

Travail Sécuritaire NB poursuivra son examen de la législation à tous les cinq ans afin d'assurer que le régime demeure moderne, durable et flexible pour tous ceux qui l'utilisent.

Ces améliorations visent à améliorer la sécurité financière, l'équité et la clarté pour les travailleurs et leur famille.

En mettant à jour les prestations et la législation, Travail Sécuritaire NB assure à la fois une plus grande sécurité financière pour les travailleurs blessés et leur famille et des taux de cotisation stables pour les employeurs.

# Travail sécuritaire NB vient de publier son Rapport annuel 2024

Voici des points saillants du Rapport annuel 2024 :

- Taux de blessures le plus bas au Canada: Pour la première fois, le Nouveau-Brunswick est la province la plus sécuritaire où travailler au pays.
- Taux de cotisation moyen le plus bas au Canada atlantique et deuxième plus bas au Canada: Le taux moyen est passé de 1,18 \$ en 2024 à 1,10 \$ en 2025.
- Remboursement lié au rendement de plus de 180 millions de dollars remis aux employeurs admissibles pour la première fois.
- Augmentation du niveau de prestations pour perte de gains des travailleurs blessés, qui est passé de 85 % à 90 % des gains nets, et du salaire annuel maximum, qui est passé de 76 900 \$ à 82 100 \$.
- Meilleure collaboration avec des groupes d'intervenants clés, y compris les pêcheurs et les pompiers du Nouveau-Brunswick.

Le rapport complet est disponible ici www.worksafenb.ca.

Août 2025 | Issue 131 🔨

# SOMMAIRE DES RÉCENTES MISES À JOUR LÉGISLATIVES

## **SOMMAIRE DES MODIFICATIONS**

## CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

## **NOUVELLE-ÉCOSSE**

Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum général sera augmenté de 15.70 \$ à 16.50 \$ l'heure. Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.

#### **SOMMAIRE DES MODIFICATIONS**

#### CE QUE CA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

#### **NUNAVUT**

# Hausse du salaire minimum à compter du 1er septembre 2025

Le salaire minimum général sera augmenté de 19.00 \$ à 19.75 \$ l'heure.

Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er septembre 2025.

#### **SOMMAIRE DES MODIFICATIONS**

## CE QUE ÇA SIGNIFIE POUR L'EMPLOYEUR?

#### **ONTARIO**

Hausse du salaire minimum à compter du 1er octobre 2025 Le salaire minimum général sera augmenté de 17.20 \$ à 17.60 \$ l'heure. Vous devrez en tenir compte dans votre budget annuel et ajuster le salaire des travailleurs qui touchent actuellement le salaire minimum avant le 1er octobre 2025.

# Campagnes de conformité en matière de santé et de sécurité

Le ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences (MTIFDC) a annoncé les campagnes de conformité en matière de santé et de sécurité 2025-2026. Chaque campagne s'amorce par une phase d'éducation, de sensibilisation et d'aide à la conformité. Les campagnes visent à mieux faire connaître les dangers au travail et à promouvoir la conformité avec la Loi sur la santé et la sécurité au travail (LSST) et ses règlements.

Le MTIFDC n'informe pas les lieux de travail concernés de son intention de procéder à une inspection de santé et de sécurité.

Les employeurs doivent s'assurer que leur lieu de travail est toujours prêt pour une inspection, notamment en s'assurant que les politiques et les procédures de santé et de sécurité sont à jour et mises en œuvre, que la formation est complétée, que les dangers sont identifiés et maîtrisés, et que les ressources nécessaires sont utilisées pour élaborer et mettre en œuvre un programme de santé et de sécurité visant à protéger les travailleurs.

Secteur	Focus de la campagne
Tous	Manutention des produits chimiques
Soins de santé	Campagne de prévention de la violence au travail
Industriel	Manutention des matériaux
Commercial	Ergonomie et troubles musculosquelettiques

Les inspecteurs ne se limitent pas aux inspections concernant les sujets relevés dans le cadre des campagnes. Ils peuvent appliquer la LSST et ses règlements aux situations qu'ils observent sur chaque lieu de travail qu'ils inspectent.

Consultez la liste complète des secteurs, des axes de la campagne et d'autres renseignements du MTIFDC ici.

Si vous êtes un client de Dunk & Associés bénéficiant de nos services complets en santé et sécurité, veuillez nous contacter en cas d'inspection.